

Textes et arrêtés relatifs à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

### Textes et arrêtés

- [Loi du 11 février 2005](#).
- [J.O n°246 du 23 octobre 2009](#) : accessibilité des lieux de travail (neuf)
- Circulaire interministérielle n° 2007-53 DGUHC du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation.  
Annexes : [http://www.logement.gouv.fr/article.php3?id\\_article=6536](http://www.logement.gouv.fr/article.php3?id_article=6536)
- [Circulaire du 20 avril 2009](#) relative à l'accessibilité des bâtiments d'habitation collectifs existants, et des établissements recevant du public et installations ouvertes au public existants, modifiant la circulaire interministérielle DGUHC n° 2007-53 du 30 novembre 2007.
- [Décret n°2009-500](#) du 30 avril 2009 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public et des bâtiments à usage d'habitation paru au J.O n°176 du n°103 du 3 mai 2009
- [Arrêté du 30 novembre 2007](#) modifiant l'arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création paru au J.O n°294 du 19 décembre 2007.
- [Décret n° 2007-1327](#) du 11 septembre 2007 relatif à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, modifiant le code de la construction et de l'habitation et portant diverses dispositions relatives au code de l'urbanisme paru au J.O n°211 du 12 septembre 2007.
- [Arrêté du 21 mars 2007 \(PDF 134 Ko\)](#) fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-8 et R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation, relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements existants recevant du public et des installations existantes ouvertes au public paru au J.O n°81 du 5 avril 2007.
- [Arrêté du 1er août 2006](#) fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'**accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public** et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création paru au J.O n°195 du 24 août 2006 - texte 14.  
Version consolidée : <http://w1p.fr/11989>
- [Décret n°2006-555](#) du 17 mai 2006 relatif à l'**accessibilité** des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation paru au J.O n°115 du 18 mai 2006.